

Image not found or type unknown



Destitution de la présidente

Par **Sweeney50**, le **23/08/2015** à **19:44**

BonjourrrrrrrrrTrésorière d un comite des fetes je viens de M apercevoir que la présidente du comité des fêtes avait démissionné 4 semaines auparavant en temps que vice président et elle s est fait élire présidente du même comite avait elle le droit comment pouvons nous la destituernMerci de votre aide

Par **moisse**, le **24/08/2015** à **08:50**

Bonjour,rnTout est dans les statuts de l'association.rnDepuis la nomination, l'élection le cas échéant, bref la désignation jusqu'à la révocation.